



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 aout 2025
N° 35

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non Permanent.

Date de la convocation :
04/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le jeudi 07 aout, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame BIFERALI Martine, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

Nombre de membres
présents : 09

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte, Monsieur SPADA Sebastien, Madame AIUTI Dominique.

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur SPADA Sebastien donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Claude.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Sur l'exposé de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint, et président de séance, et après en avoir délibéré décide avec 14 voix pour ;

La création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi non permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'1 an.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA



Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025